

Sommaire des bénéfices pour les employés contractuels

NUMÉRO DE CONTRAT SUN LIFE: 100556
 NUMÉRO DE PARTICIPANT POUR ACCÉDER AU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE: Votre numéro GID
 SUN LIFE: MASUNLIFE.CA OU 1-866-896-6976

Assurance vie de base et facultative ainsi que DMA		
	Option 1 DE BASE	Option 2 ENRICHIE
Montant d'assurance vie de base et DMA	10 000 \$	1 x salaire
Montant d'assurance vie facultative	Tranche de 10 000 \$, maximum 1 000 000 \$ combiné avec l'assurance vie de base	

Soins médicaux		
	Option 1 DE BASE	Option 2 ENRICHIE
Franchise	5 \$ par DIN	3 \$ par DIN
Coassurance	75 %	80 %
Médicaments	80 %, substitution générique obligatoire	80 %, substitution générique obligatoire
Hôpital	100 % chambre à deux lits	100 % chambre à deux lits
Soins infirmiers	Non couvert	15 000 \$ par année
Frais d'urgence hors du Canada	100 %, maximum viager 3 000 000 \$ Durée : 90 jours	100 %, maximum viager 3 000 000 \$ Durée : 90 jours
Physiothérapeute, ergothérapeute, thérapeute en sport et spécialiste en réhabilitation physique	Non couvert	Maximum combiné de 750 \$ /année
Orthophoniste, ostéopathe, podiatre, naturopathe, massothérapeute	Non couvert	500 \$ / année
Chiropraticien	Non couvert	500 \$ / année
Psychologue, Travailleurs sociaux, conseillers cliniques, psychothérapeutes, psychanalystes, thérapeutes conjugaux et familiaux	Non couvert	Maximum combiné de 750 \$ / année
Soins de la vue	Non couvert	300 \$ / 24 mois Examen : 75 \$ / 12 mois

Soins dentaires		
	Option 1 BASIC	Option 2 ENHANCED
Franchise annuelle	Non couvert	Aucune
Examen de rappel	Non couvert	1 / 6 mois
Coassurance - soins préventifs	Non couvert	100 %
Coassurance — Soins de base	Non couvert	80 %
Coassurance — soins majeurs	Non couvert	60 %
Maximum combiné (soins de base, soins préventifs et soins majeurs)	Non couvert	1 500 \$ / année

Pour toutes questions, veuillez contacter votre représentant des ressources humaines ou connectez-vous à www.masunlife.ca/technicolor
 Ce sommaire est un document de référence et ne remplace pas les documents contractuels. Les documents contractuels prévalent en cas de différences.